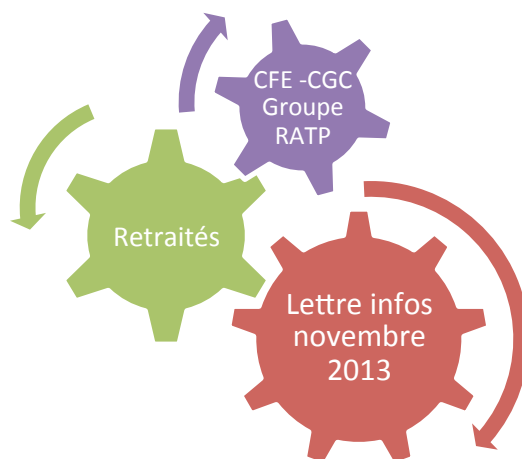




Groupe RATP

Syndicat des cadres,
des agents de maîtrise
et des techniciens
supérieurs



Mesdames, Messieurs,

Au sommaire de ce numéro :

- Conseil d'administration CCAS
- Quelques informations de la RATP
- Informations du comité directeur CFE-CGC Groupe RATP
- Informations sur les retraites

Bonne lecture,

Jean-Marc GRISONI

CCAS - Conseil d'administration –25 octobre 2013

En septembre, nous avons accueilli la nouvelle gouvernance de la CCAS avec l'espoir que son conseil d'administration devienne un vrai lieu d'échanges et de prise en compte de nos demandes d'information. Malheureusement lorsque nous avons pris connaissance du dossier du CA du 25 octobre, nous avons constaté qu'aucune de nos demandes n'étaient prises en compte ou ne faisaient l'objet d'une information du Président. Sauf pour les questions d'une organisation syndicale non signataire de l'accord de 2004 : la CGT.

Ce n'est plus selon l'accord de 2004 un CA paritaire mais de fait une auto gestion avec la CGT !

De même nous avons constaté qu'au budget 2014 de notre protection sociale était imputé 0,5 million d'euros pour financer la société privée SECUREX. Celle-ci, par un contrat qui n'a pas reçu l'accord du CA de la CCAS, est chargée de procéder à des contrôles à domicile des agents actifs en arrêt maladie. Il nous a semblé anormal que les affiliés (conjoint et enfants) et les retraités financent eux aussi ces contrôles. Ceci au détriment de l'action sociale.

Nous avons donc décidé de lire une déclaration en début de séance et de quitter la réunion.

Les autres OS représentant les actifs quittent aussi la séance pour le dossier SECUREX.

Intervention en séance du CA du 25 octobre.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Administrateurs, Mme la Directrice, Actions de progrès et d'évolution sont les lignes directrices fixées pour la nouvelle gouvernance de la CCAS par la RATP.

*Lors de la séance du CA du 27 septembre nous vous avons fait part de nos préoccupations quant au partage des responsabilités dans la gestion de la CCAS et **de notre demande d'une réelle prise en compte des avis des administrateurs.***

Nous avons souhaité des réponses à nos demandes, je vous les rappelle:

- *De toiletter notre statut et le règlement intérieur de 2007 afin de prendre en compte nombre de règles et points d'améliorations,*
- *De mettre en place une suppléance pour les retraités comme c'est le cas à la CRP,*
- *De préciser le périmètre de l'action sociale de la CCAS,*
- *De créer une commission retraités non permanente afin que perdure le lien entre actifs et retraités permettant ainsi de préserver un lieu de continuité entre la caisse de retraite et la CCAS,*
- *De faire paraître dans un prochain journal RESPIRE les notes sur l'indemnité décès dans leur intégralité, pour les actifs et pour tous les retraités partis à la retraite avant le 1^{er} janvier 2009 et après cette date,*

ainsi que l'indemnité décès de sécurité sociale. Nous demandons leur mise en ligne sur le site web de la CCAS.

- D'informer la commission de contrôle financier, des projets de marchés. Celle-ci a pour mission entre autre, de donner un avis sur les dossiers de demandes d'investissement relatifs à l'activité de la Caisse (article 13.1 du statut), puis de les présenter pour avis en Conseil d'administration.

Au cours de cette séance nous vous avons également demandé qu'un point soit fait concernant les cures thermales, notamment pour le transport des affiliés domiciliés en Corse, ainsi que dans tous les départements et territoires d'outre mer, et que ce point soit repris dans la prochaine parution du journal RESPIRE.

Que constatons-nous aujourd'hui ?

Que nous sommes, encore une fois, toujours en attente de réponses à nos questions.

Sont-elles si dérangeantes pour l'entreprise ou pour le représentant du gouvernement, pour ne pas nous apporter un élément de réponse ?

Force est de constater qu'il devient presque impossible aujourd'hui de faire entendre nos demandes.

Nous remarquons également que l'élaboration du budget 2014 a été faite sans aucune concertation.

Nous avons, par ailleurs, beaucoup d'interrogations sur les procédures de mise en place des contrats SECUREX et MIAMI, ainsi que sur d'autres contrats signés sans consulter ni le conseil d'administration, ni la commission de contrôle financier.

Sommes-nous donc revenus au fonctionnement de la CCAS d'avant 2004 où la RATP gérât la CCAS sans tenir compte de l'avis des représentants des affiliés ?

Doit-on rappeler que depuis le décret n° 2004 174 du 23 février 2004, la caisse de coordination aux assurances sociales RATP n'est plus gouvernée seule par l'entreprise ? Celle-ci est maintenant gérée par un conseil d'administration paritaire conformément à l'article 7 du statut de la CCAS.

C'est donc le conseil d'administration en vertu de l'article 12 du statut de la caisse qui règle par ses délibérations les affaires de l'organisme, la direction de la CCAS en assurant le fonctionnement, sous le contrôle du conseil d'administration. (art 28 du statut).

Afin de marquer notre mécontentement nous vous informons que nous quittons cette séance du conseil d'administration en signe de protestation. Nous souhaitons que cette démarche vous fasse prendre conscience qu'un conseil d'administration n'est pas une simple chambre d'enregistrement mais un lieu d'échange de **"progrès et d'évolution"**.



CCAS - Conseil d'administration extraordinaire - 4 novembre 2013

Selon les statuts de la CCAS, par défaut du quorum à la séance du 25 octobre une autre séance extraordinaire a eu lieu le lundi 4 novembre.

Mais contre toute attente, entre ces deux séances, aucune des organisations syndicales signataires de l'accord n'a été contactée par le Président de la CCAS pour amorcer un nouveau dialogue.

Au début de cette séance une délégation CGT a envahi la salle pour exprimer le refus de voir le budget SECUREX imputé sur les comptes de la CCAS.

L'ordre du jour n'étant pas modifié et le Président se référant à celui-ci et n'ayant fait aucune déclaration préalable en début de séance pour essayer de renouer le dialogue, nous avons de nouveau quitté la séance. Les autres OS signataires ont également quitté cette séance.

Seule est restée la CGT et de par sa présence a permis la validation du budget 2014 de la CCAS avec l'intégration de 0,5 million d'euros pour le contrat SECUREX.

Afin de réagir, un tract commun des OS sauf la CGT sera distribué avant la prochaine séance du CA de novembre.

Le tract commun des OS sans la CGT

« Budget 2014 : 0,5 million d'euros pris sur le budget de la protection sociale !

Les agents doivent être avertis de graves dysfonctionnements au sein de notre CCAS.

Une société de prestation : "SECUREX" (organisme privé de contrôle à domicile des agents en arrêts de travail) apparaît de manière tout à fait injustifiée dans le budget prévisionnel 2014 de notre CCAS (Caisse d'Assurance maladie de la RATP).

Ce choix n'a jamais été ni débattu ni présenté à aucun moment devant le conseil d'administration paritaire de la CCAS.

Pourquoi la Caisse fait-elle ce choix de sous-traitance alors qu'elle dispose déjà de ses propres médecins contrôleurs en diminuant leur effectif ? Pourquoi ce budget de 0,5 million d'euros est-il imputé à la CCAS ? Pourquoi les personnes affiliées (enfants, conjoints) et retraités devraient-ils financer les contrôles à domicile des agents en arrêt de travail peut-être au détriment d'autres actions ?

Toutes ces questions entre autres ont été posées par vos représentants à la CCAS et ont fait l'objet d'une absence totale de réponses du Président de la Caisse.

Afin de signifier leur totale réprobation de cette anomalie en dénonçant unanimement cette manipulation financière préjudiciable à l'intérêt des agents et contraire aux règles de gestion d'une caisse de protection sociale, les organisations syndicales signataires du protocole d'accord sur la protection sociale de 2004 ont quitté la séance du 25 octobre 2013 du CA de la CCAS.

Il en a résulté, le 4 Novembre 2013, la convocation d'un conseil d'administration extraordinaire, comme le stipulent les textes en vigueur de la CCAS.

Mais, contre toute attente, ce nouveau CA s'est avéré parfaitement inutile, car l'ordre du jour n'a pas été modifié pour permettre d'aborder les questions auxquelles nous demandions des réponses, lors du CA précédent.

Les organisations syndicales fidèles à leurs principes et décidées à tenir une ligne commune face à une direction fermée au dialogue, ont décidé, après lecture de 2 déclarations (liste d'entente retraités et actifs), rappelant leurs revendications, de ne pas participer à ce simulacre de conseil d'administration paritaire et ont de nouveau quitté la séance.

Que devons-nous penser de cette nouvelle méthode de gouvernance de la CCAS ?

A aucun moment il n'a été question d'une quelconque ouverture de discussions ou d'amendements sur le budget de la part du Président de la CCAS ni en début de séance, ni durant la semaine écoulée entre la tenue des deux conseils d'administration.

Mais qu'avons-nous constaté ? Ce jour de séance extraordinaire (le 4 novembre), la CGT, après avoir organisé le matin même une distribution de tracts sur ce sujet, fait envahir la salle du Conseil d'Administration par des agents sans même attendre l'ouverture de la séance. Drapeaux, sifflets et appareils photos sont là pour immortaliser leur action.

Mais contre toute attente, la CGT a finalement décidé, après tant de bruits, et le départ des agents ayant envahi la salle, de rester seule en séance et de participer au CA avec l'entreprise. Elle a ainsi permis par sa présence la validation d'un budget inacceptable en l'état. Nous ne pouvons que nous interroger sur cette attitude contradictoire avec les propos tenus.

Il faut aussi nous interroger sur le but de ce budget SECUREX avec une prévision de plus de 6000 contrôles annuels des agents en arrêt de travail au détriment de l'effectif du personnel de la CCAS.

La prévention des accidents du travail et l'action sociale ne seraient-elles plus des priorités pour la CCAS ? »

Nous avons demandé un entretien à la Directrice de la Caisse Isabelle GOASDOUE avant la prochaine séance du CA du 29 novembre.



Quelques informations de la RATP

Ces noms vous rappelleront peut-être quelques souvenirs :

- Gilles LE COAT, Directeur de l'unité MF 67- Tramway
- Serge BONAFE, Directeur de l'unité MF 77- VMI au département MRF.
- Philippe LE BAIL, Coordinateur Général des schémas directeurs RER Ligne A et Ligne B au département MOP.
- Jean-Michel OLLIVIER est nommé Délégué du Directeur du département MRF, en remplacement de Yves –Marie LISSILOUR, qui fait valoir ses droits à la retraite. Depuis 2010, il était Directeur de l'unité MF67 – Tramway (MRF).
- Camille BONENFANT-JEANNENAY est nommée Conseillère technique auprès du Directeur général adjoint Projets, ingénierie et investissements, chargée du Grand Paris.
- Bernard HOURSEAU est détaché auprès de la filiale Systra en tant que chef de projet Eole. Depuis 2012, il était Chef de projet Prolongement Ligne 4 à MOP.
- Valérie BLANC est détachée auprès de la filiale Systra en tant que Directeur d'opération déléguée.
- Stéphane JOURDAN est nommé Délégué du Directeur de l'unité RER de MRF.
- Xavier GADEAU est nommé Responsable de l'entité Cohérence système – inspection – production industrielle (CIP) de l'unité Voie, au département GDI.
- François PLATEL est nommé Directeur de la Ligne 4 au 1/10/13
- l'équipe « Marchés et coopération » devient l'entité « Stratégie et Analyse de Marchés » au sein du département SDG.

IXXI poursuit sa croissance et s'agrandit. Depuis le 9 septembre, la filiale a pris possession de ses nouveaux locaux au 8 avenue Montaigne, à Noisy le Grand, au 8e et 9e étage.

Pierre MONGIN a été élu président de Fer de France le 24 septembre 2013 par le conseil d'administration de l'association qui fédère les acteurs de la filière ferroviaire. Il remplace Patrick Kron, pdg d'Alstom, qui avait démissionné en juin.

RATP DEV exploitera 6 ans de plus le réseau de VIENNE, en Isère.

Election RATP Dév : La CFE-CGC remporte l'ensemble des sièges aux dernières élections professionnelles.

Informations du comité directeur (COMDIR) CFE-CGC Groupe RATP

• Informations du Président

- Le Président rappelle le rôle du COMDIR comme étant un lieu de débat définissant la politique et la stratégie du syndicat, qu'il convient de gérer afin d'éviter les luttes de pouvoir. Il rappelle les déboires récents du DSC de la CFDT et de leur détaché ART 33 qui ont été évincés sans ménagement.
- Il se félicite du nombre des adhérents (qui a doublé depuis 2009) et notamment celui des primos adhérents précisant toutefois qu'il reste des progrès à faire sur la fidélisation des nouveaux adhérents.

Groupe spécial de négociation (GSN) pour le comité européen d'entreprise (CEE) :

- Sur proposition de notre organisation syndicale, la Fédération des transports a désigné Claude CHALESLE pour nous représenter comme élu.

Avenant au protocole d'accord relatif au comité Groupe France RATP :

- Les propositions de modifications concernent les moyens financiers et logistiques pour le fonctionnement du comité, et l'obligation d'avoir au moins 1 élu pour désigner un représentant syndical ; le Président a signé cet avenant.

• Projet de dossier de consultation " complémentaire santé" (Mutuelle)

Consultation sur le cahier des charges sur le périmètre actuel faisant l'objet d'un accord avec les OS :

Pour mémoire :

- Salariés détachés à la mutuelle
- Gestion actuelle saine (faible coût de fonctionnement)
- Solidarité intergénérationnelle (9 M€ basculent des actifs aux retraités)

Autres pistes de réflexions :

- négocier sur la possibilité de défiscaliser la cotisation si la mutuelle reste obligatoire.
- trouver une solution entre l'entreprise et la mutuelle pour les départs en retraite (en effet les agents doivent envoyer un courrier deux mois avant leur départ en retraite afin de ne pas être considérés comme un nouvel adhérent et voir ainsi une augmentation importante de leur cotisation).

- **Projet du CRE pour le site de Fontenay-Les-Briis**

Le CRE envisage des travaux de rénovation afin de transformer le centre de loisirs en camping (avec piscine) ; une décision devra être prise en début d'année prochaine après une enquête auprès de tous les agents (avis départagés entre les OS).

Pour mémoire le site de Fontenay les Briis n'appartient pas au CRE mais à la CGT. Reste la question de savoir si le CRE doit financer indirectement la CGT et si les sommes engagées ne seraient pas plus utiles pour favoriser l'ensemble des agents actifs et retraités.

Informations sur les retraites

Le Sénat rejette la réforme des retraites à l'unanimité

Le Sénat français a rejeté le 5 novembre à l'unanimité le projet de loi de réforme des retraites, la majorité refusant de voter un texte complètement modifié par l'opposition et le Front de gauche par rapport à la version adoptée à l'Assemblée. Tout au long des débats, les sénateurs ont "détricoté" la réforme des retraites et ont, par exemple, rejeté l'allongement de la durée de cotisation, la mesure clé du projet de loi.

Le gouvernement, qui dispose normalement d'une faible majorité de gauche au Sénat, n'en a pas sur les retraites, le Front de gauche étant vivement hostile à cette réforme pour des raisons opposées à celles de la droite et du centre. Une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat est convoquée mercredi pour tenter de mettre au point un texte commun, un objectif qui n'a aucune chance d'être atteint. L'Assemblée procédera à partir du 19 novembre à une nouvelle lecture de cette réforme que le Sénat devrait examiner à son tour vers le 25 pour probablement la rejeter à nouveau.

L'Assemblée nationale, qui a constitutionnellement le dernier mot, devrait procéder à la lecture définitive de la réforme fin novembre-début décembre.

